



École de la Solidarité

364, rue du Collège

Saint-Narcisse, Qc.

G0X 2Y0

Téléphone : 819 840-4312

Télécopieur : 418 328-4081

Assemblée générale

Prise de notes de l'assemblée générale du 4 septembre 2024

Gymnase - École de la Solidarité

18h30

1. **Mot de bienvenue**

Madame Marie-Andrée Biron, directrice de l'école de la Solidarité, souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CÉ : 24-25/01

CONSIDÉRANT que madame Marie-Andrée Biron a élaboré un projet d'ordre du jour pour l'assemblée du 4 septembre 2024;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Morin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et dont une copie est versée aux documents du conseil d'établissement pour en faire partie intégrante.

3. **Désignation d'une secrétaire de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Biron que madame Aurore Yerly agisse à titre de secrétaire de réunion.

Madame Aurore Yerly Accepte Refuse

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2023**

CÉ : 24-25/02

CONSIDÉRANT que madame Marie-Andrée Biron, directrice, présente le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2023;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2023, tel que déposé en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.



5. **Rapport annuel 2023-2024**

Madame Marie-Andrée Biron, directrice, présente les grandes lignes du rapport annuel 2023-2024 aux parents.

6. **Projet éducatif**

Madame Marie-Andrée Biron présente le projet éducatif 2023-2027 qui a été travaillé par le personnel et adopté par les membres du conseil d'établissement.

7. **Explications sur la composition et les fonctions**

Conseil d'établissement

Présentation par madame Marie-Andrée Biron de la formation du conseil d'établissement et les différents représentants. La loi exige un minimum de 5 réunions par année scolaire. On y traite différents sujets définis par la loi sur l'instruction publique (L.I.P.). Différents exemples de sujets sont présentés.

Substituts des parents

Madame Marie-Andrée Biron présente le rôle des substituts des parents au conseil d'établissement. Elle précise que le parent substitut qui est appelé à remplacer un parent absent représente le parent et non le titre du parent (ex. : la présidente). De plus, le substitut qui n'est pas appelé à siéger à une réunion ne peut prendre la parole qu'au point : « Question du public ». La loi 104 exige maintenant qu'il y ait au moins 2 parents substituts par conseil d'établissement.

Comité de parents

Madame Marie-Andrée Biron présente ce qu'est le comité de parents et les fonctions que les personnes choisissent (représentant et substitut) auront au sein du comité de parents du centre de services scolaire.

8. **Élections au conseil d'établissement des parents, des substituts et au comité de parents**

Nomination d'un président d'élection :

Il est proposé par monsieur Michaël Morin que madame Marie-Andrée Biron agisse à titre de président d'élection.

Madame Marie-Andrée Biron

Accepte

Refuse



Nomination d'une secrétaire d'élection :

Il est proposé par monsieur Michaël Morin que madame Aurore Yerly agisse à titre de secrétaire d'élection.

Madame Aurore Yerly Accepte Refuse

Procédures de mise en candidature

Madame Marie-Andrée Biron explique la procédure de mise en candidatures.

Élection des parents au conseil d'établissement, 2 postes pour les représentants au conseil d'établissement en élection pour une durée de 2 ans.

Il est proposé par madame Marie-Ève Caron que madame Charlie Levac agisse à titre de parent du conseil d'établissement.

Madame Charlie Levac Accepte Refuse

Il est proposé par madame Julie Massy que madame Audrey Boisvert agisse à titre de parent du conseil d'établissement.

Madame Audrey Boisvert Accepte Refuse

Il est proposé par madame Charlie Levac que madame Marie-Ève Caron agisse à titre de parent du conseil d'établissement.

Madame Marie-Ève Caron Accepte Refuse

Il est proposé par madame Marie-Ève Caron que madame Karine Provost agisse à titre de parent du conseil d'établissement.

Madame Karine Provost Accepte Refuse

Fin de la mise en candidature

Madame Marie-Andrée Biron demande si les personnes désignées acceptent la nomination.

Madame Audrey Boisvert est la représentante des parents, elle est élue au poste de 2 ans pour être représentante de ceux-ci.

Madame Charlie Levac est la représentante des parents, elle est élue au poste de 2 ans pour être représentante de ceux-ci.



Élection des substituts

Au moins 2 postes pour les parents substituts au conseil d'établissement sont disponibles pour une durée de 1 an.

Madame Marie-Andrée Biron invite les parents présents à proposer des personnes pour pourvoir les postes comme substitut aux membres parents du conseil d'établissement.

Il est proposé par madame Charlie Levac que madame Catherine Lefrançois agisse à titre de parent substitut au conseil d'établissement.

Madame Catherine Lefrançois Accepte Refuse

Il est proposé par madame Marie-Andrée Biron que madame Karine Provost agisse à titre de parent substitut au conseil d'établissement.

Madame Karine Provost Accepte Refuse

Il est proposé par madame Marie-Andrée Biron et adopté à l'unanimité, que les deux parents proposés soient tous substituts au conseil d'établissement.

Madame Catherine Lefrançois est nommée substitut au conseil d'établissement.

Madame Karine Provost est nommée substitut au conseil d'établissement.

Élection du représentant et du substitut au comité de parents :

La présidente d'élection précise que les parents représentants et substituts au comité de parents du centre de services scolaire doivent obligatoirement être des parents qui siègent sur le conseil d'établissement de l'école.

Il est proposé par madame Julie Massy que madame Charlie Levac agisse à titre de représentant au comité de parents.

Madame Charlie Levac Accepte Refuse

Il est proposé par madame Charlie Levac que madame Julie Massy agisse à titre de substitut au représentant au comité de parents.

Madame Julie Massy Accepte Refuse

Madame Charlie Levac est nommée à titre de représentante au comité de parents.

Madame Julie Massy est nommée à titre de substitut au représentant au comité de parents.



École de la Solidarité
364, rue du Collège
Saint-Narcisse, Qc.
G0X 2Y0
Téléphone : 819 840-4312
Télécopieur : 418 328-4081

9. **Formation d'un organisme de participation des parents**

Madame Marie-Andrée Biron explique ce qu'est un OPP versus ce qu'est un comité de parents bénévoles. Elle demande aux parents s'ils souhaitent voir un Organisme de Participation de Parents pour l'école de la Solidarité.

Les parents refusent la formation d'un organisme de participation des parents.

10. **Questions de l'assemblée**

Monsieur Michaël Morin souligne le fait qu'un autobus est toujours en retard le matin. Madame Marie-Andrée Biron les parents qu'elle est en discussion avec le service des transports à ce sujet.

Les parents questionnent sur le sujet de la classe multi. Madame Marie-Andrée Biron explique aux parents comment la sélection des élèves a été décidée et les informe que la décision d'avoir une classe multi revient au centre de services scolaire et non à l'école.

11. **Levée de l'assemblée**

CÉ : 24-25/03 **CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Biron de clore l'assemblée à 19h19.